

CONFÉRENCE DE PRESSE DU 13 JANVIER 2012 : « 6 SEMAINES DE VACANCES POUR TOUS »

Paul Rechsteiner, président de l'USS

Après environ 30 ans de stagnation

Enfin cinq semaines de vacances pour tout le monde et une semaine de plus dans six ans !

Depuis 1984, c'est-à-dire bientôt 30 ans, soit plus d'une génération, rien n'a changé en matière de vacances sur le plan légal. La prolongation à l'époque de la durée minimale des vacances de deux à quatre semaines a été obtenue grâce à une initiative populaire de l'Union syndicale suisse. Ce progrès eut un effet très positif. Et cela, pour tout le monde : pour les travailleurs et travailleuses ainsi que leurs familles de même que pour la société ; mais au bout du compte aussi pour l'économie qu'au départ, cette mesure n'enthousiasmait pas vraiment. Ont dès lors été appliquées des règles minimales claires, chacun se retrouvant ainsi à armes égales sur cette question. De plus, ces dernières décennies tant les loisirs que les vacances sont devenus un facteur économique de poids.

La réglementation de 1984 en vigueur ne correspond plus à la réalité d'aujourd'hui. Depuis cette époque, la productivité du travail a énormément augmenté et la Suisse est l'un des pays où elle est la plus élevée. Le revers de la médaille est la forte densification et l'intensification du travail, ainsi que l'accélération de son rythme et son ingérence toujours plus grande dans la sphère privée. La durée des vacances a poursuivi son évolution dans de nombreuses branches, surtout dans celles qui bénéficient de bonnes conventions collectives de travail (CCT). Comme le constate l'Office fédéral de la statistique, les droits aux vacances sont en moyenne passés, toutes classes d'âges et branches confondues, à presque cinq semaines par année. Mais comme le droit légal aux vacances n'a plus été adapté aux réalités depuis longtemps, les travailleurs et travailleuses des secteurs qui ne connaissent pas de CCT de qualité sont les dindons de la farce. Souvent, il s'agit de personnes qui dépendraient beaucoup de plus de vacances payées.

Une acceptation par le peuple de l'initiative de Travail.Suisse aurait pour effet que le droit actuel moyen aux vacances (cinq semaines) deviendrait, l'année suivante, le droit *légal* aux vacances pour l'ensemble des travailleurs et travailleuses. Il s'appliquerait donc également aux branches aujourd'hui défavorisées sous cet angle. Ensuite, ce droit serait augmenté chaque année d'un jour, jusqu'à atteindre les six semaines en 2018, c'est-à-dire six années plus tard. Ce serait là un progrès pour la quasi-totalité des travailleurs et travailleuses, comme le fut, dans les années 1980, l'introduction au plan légal des quatre semaines. Les travailleurs et les travailleuses l'ont bien mérité.

À qui s'oppose à l'initiative en arguant du partenariat social, nous répondons que les syndicats sont bien sûr favorables à ce dernier et qu'ils concluent des CCT chaque fois que c'est possible.

Mais lorsque cela ne l'est pas, soit parce qu'il n'existe aucune organisation patronale, soit parce que cette dernière est opposée à toute CCT, nous avons besoin de la loi pour régler les conditions minimales de travail. Comme les durées maximales de travail, les droits minimaux aux vacances appartiennent aux réglementations élémentaires que les patrons doivent respecter, qu'ils soient affiliés à une organisation patronale ou soumis à une CCT. C'est pourquoi inscrire ces prescriptions dans la loi permettra d'avoir des règles claires valables pour tout le monde.

Améliorer les droits aux vacances est aussi une réponse aux exigences nouvelles du monde du travail. Ces droits doivent en outre mieux satisfaire que par le passé aux exigences de compatibilité entre profession et famille. Si les vacances scolaires durent 13 semaines et si les structures de garde des enfants s'organisent en fonction de cette durée, disposer de plus de vacances aidera, de manière déterminante, à mieux combiner concrètement profession et famille.

Finalement, de bonnes conditions de travail, ce n'est pas seulement le résultat mais c'est aussi la condition d'une grande productivité. Après une période trop longue où, au détriment des travailleurs et travailleuses, plus rien de positif n'a eu lieu en matière de durée du travail, il est, aujourd'hui à nouveau, plus que jamais temps que, comme dans les années 1980, un important progrès se fasse. Dire OUI à l'initiative populaire « 6 semaines de vacances pour tous » permettra ce progrès.